

**Extraits du compte rendu du
Conseil d'Administration
samedi 15 septembre 2018**

Intervention d'Alain Vivien

Constat : déficit de débat chez les catholiques et les orthodoxes, alors que c'est dans la culture des protestants.

Attention : il s'agit bien de **la** Commission Européenne qui, deux à trois fois par an, organise une consultation des représentants des Eglises et associations accréditées.

Traité de Lisbonne (ratifié en France depuis décembre 2009)

Cf. Le préambule et l'article 17 du TFUE (voir en annexe)

Cf. aussi la charte : liberté de pensée, de conscience et de religion

Exemples des dernières consultations : vivre ensemble – migrations – l'avenir de l'Europe – l'intelligence artificielle. Les débats sont riches et transmis aux parlementaires européens.

Qui pour représenter les catholiques dans ces instances ? Pour l'instant c'est la COMECE, donc les évêques.

Si on veut représenter l'ensemble de nos courants auprès de la Commission, il faut s'investir avec d'autres groupes européens. Le renouvellement de la commission à la suite des élections de mai 2019 est le bon moment pour exister et commencer à parler.

Débat

- Jean-Pierre Schmitz évoque le travail du Réseau Européen au Conseil de l'Europe.

A.V. : le même genre d'action est possible auprès de la Commission. Le Conseil de l'Europe n'a pas pris sur les Etats en termes de décisions.

- A NSAE on a eu ce débat sur la possibilité de contrebalancer la COMECE. Mais on a mesuré que les forces étaient limitées. Et le problème reste le même.
- Rappel de la présence du Réseau Européen EN-RE à la plate-forme EPPSP (The European Parliament Platform for Secularism in Politics) du parlement européen
- Les structures épiscopales ne représentent pas l'ensemble des catholiques.
- Quels autres groupes pourraient nous rejoindre ?

A.V. : Il en existe, souvent des petits groupes. Il faut de la détermination même si on n'est pas nombreux.

- A quoi ça nous engagerait ?

A.V. : Il faudrait qu'une poignée de personnes déterminées se réunissent et créent une structure souple de gens qui demanderont à la Commission d'être conviés aux débats organisés par la Commission.

Il se propose d'aider au démarrage de ce groupe. EN-RE peut être le support de cette action, sans créer un nouveau groupe. Il faut commencer par demander une habilitation.

- Il faudrait y aller avec un programme, en sachant ce qu'on veut porter.

A.V. : C'est la Commission qui consulte, qui définit les thèmes. Il y aurait sans doute de personnes intéressées en Pologne ou en Hongrie, parce qu'elles ne se sentent pas représentées par leur évêques.

- Il existe le Forum européen des groupes chrétiens LGBT. Pourrait-il aussi obtenir cet agrément ? Ce serait bien aussi de savoir concrètement comment agir et être entendus, quelles stratégies selon le type de consultation.

A.V. : L'initiative revient à la Commission qui veut avoir l'avis de la société civile sur un sujet annoncé plusieurs mois à l'avance. La réunion (en général une journée) n'est pas un colloque, chaque

association qui le demande peut prendre la parole.

- Il ne faut pas mésestimer nos compétences, disséminées dans nos associations. En fonction d'un sujet donné, on devrait pouvoir proposer une ou deux personnes pour intervenir.
- Nous n'aurons probablement pas la force de participer à tous les débats, d'où l'importance d'avoir un « socle dur » de volontés précises sur lesquelles on peut s'engager et intervenir. On ne le pourra sans doute pas à chaque sujet. Choix que nous devons faire : nos convictions fortes que nous voulons porter.
- D'ailleurs on n'est pas d'accord sur tout au sein de Parvis, par exemple sur la bioéthique.
- On n'est pas obligés d'être d'accord sur tout et on peut avoir une présence tournante selon les sujets.
- Avant l'AG, saisir EN-RE pour voir ce qui serait possible ; ce serait mieux que ce soit le Réseau Européen qui demande l'agrément. Jean-Pierre S. s'en charge.
- Rappel : les membres de Parvis ne sont pas que des « catholiques d'opposition ».
- On voit sur Internet que les réunions sont publiques ; on pourrait peut-être aller y assister... Elisabeth SG verra si elle peut y aller.

Le C.A. se rallie à la proposition du bureau (réunion du 14/09) :

Prendre une décision lors de l'AG à partir, si possible, d'un petit argumentaire d'Alain Vivien, à envoyer avec les documents préparatoires à l'AG.

Annexe : Article 17 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne

1. L'Union respecte et ne préjuge pas du statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les églises et les associations ou communautés religieuses dans les États membres.
2. L'Union respecte également le statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les organisations philosophiques et non confessionnelles.
3. Reconnaisant leur identité et leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec ces églises et organisations.

Demande de Jean-Pierre Macrez, cf. sa lettre au président des Réseaux du Parvis

JPM donne des exemples de communication réussie par la CCBF. Il regrette qu'on n'ait pas pris le temps d'examiner à fond le document de 15 pages qu'il avait envoyé à propos de Facebook.

Débat

- Quelle est la légitimité d'une proposition qui émane d'une personne et non d'une association ?
- Les propositions de JPM sont-elles réalistes ?
- Rôle de communication (porte-parole) difficile compte tenu de la diversité des associations de Parvis. On peut dire que Parvis a quand même bougé, notamment sur Facebook. L'intérêt d'être sur les réseaux sociaux c'est de pouvoir atteindre un public plus vaste.

JPM : Il faudrait prendre le temps de rédiger une charte

- On peut essayer d'ouvrir plus la page Parvis en diffusant et relayant plus de choses, même celles avec lesquelles on n'est pas à 100% d'accord (éventuellement avec un commentaire) et voir ce que ça donne. Objection : ça risque vite d'être le désordre.
- Pour la page Facebook, il y a Maurice, Georges, Babeth et Clément qui s'en occupent.
- Pour le site NSAE on a créé diverses rubriques mais pour la page Facebook il faut se mettre d'accord sur les sujets sur lesquels on veut publier. Il faut aussi chercher et relayer les publications d'autres groupes, et ainsi se faire connaître.

Proposition validée par le C.A. :

Missionner un atelier à l'AG pour faire une proposition à voter dans le cadre du vote des orientations.